

Les pratiques et les actions du Conseiller principal d'Education

Les pratiques et les actions sont variées et plurielles. Pour le Conseiller Principal d'Education, le travail le plus important et certainement le moins facile est d'apprécier la recevabilité, la validité des motifs d'absence.

Même si nos pratiques sont dictées par les mêmes circulaires et le souci de voir l'élève réussir scolairement, nous évaluons les situations différemment en fonction du contexte, de la personnalité de l'élève, des relations mises en place avec sa famille... Dans nos pratiques, nous élargissons le socle commun de référence en plaçant le seuil de recevabilité sur des critères humains parfois subjectifs.

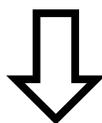
Le motif en lui-même ne peut être négligé car il est révélateur de certaines situations mais bien souvent, il ne sert qu'à établir des statistiques qui interviennent en aval du problème général de l'absentéisme.

Le tableau ci-dessous prend en compte le nouvel outil de gestion de l'absentéisme, SCONET, qui sera mis à disposition des Vies Scolaires à la prochaine rentrée scolaire.

Dans nos pratiques quotidiennes, les actions de prévention n'en seront pas pour autant modifiées.

Actions de prévention en amont des absences

- ✓ Sensibilisation des familles et des élèves au problème de l'absentéisme lors de réunions préparatoires
- ✓ Livret d'accueil donné lors de l'inscription avec la procédure à suivre lors d'une absence
- ✓ Phénomène de l'absentéisme abordé avec les élèves en HVC (thème couplé avec le règlement intérieur)
- ✓ Passage dans les classes pour détecter le plus rapidement possible les absents du jour
- ✓ Mise en place un support visuel pour identifier rapidement les élèves absents
- ✓ Alerte immédiate par les enseignants en cas d'absence d'un élève présent au cours précédent
- ✓ Appel téléphonique pour prévenir le plus rapidement possible les parents des élèves absents pour les associer au parcours de leur enfant et pour avoir le même discours éducatif
- ✓ Association des professeurs lors du suivi des absences et le retour des justificatifs
- ✓ Relevé mensuel des absences donné au professeur principal
- ✓ Travail avec le professeur principal pour alerter et entamer une procédure de signalement
- ✓ Soutien animé avec les Assistants d'Education pour éviter le décrochage scolaire qui débouche sur de l'absentéisme
- ✓ Travail avec le groupe de suivi et de veille (infirmières, COP, CPE, Assistante sociale, responsable MGI) ou en réunion d'équipe pour repérer les absents réguliers et apporter une réponse adaptée. L'avantage du travail en équipe permet d'éviter les ecueils suivants : le discours d'évitement (on préfère ignorer le phénomène), le discours alarmiste (sans fondement objectif) et la banalisation (discours de normalité)
- ✓ Proposition d'internat pour endiguer le phénomène



Motifs SCONET	Déclinaison des sous catégories concernées par le motif SCONET	Degré de recevabilité
Absent mais présent dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation par des personnels de l'EPLÉ sur le temps scolaire (COP, Assistante sociale...) - Participation aux instances de l'EPLÉ (mandat de représentation...) - Sortie pédagogique / projet APAC ... (les élèves demeurent sous la responsabilité de l'établissement) - Compétition sportive organisée dans le cadre de l'association sportive - Conférence / débat au sein de l'établissement - Stage en entreprise (convention signée avec l'EPLÉ obligation pour l'employeur d'alerter l'établissement en cas d'absence) - Séjour à l'infirmerie de l'établissement - Examens (CCF, oraux blancs, ASSR...) - Exclusion de cours ou de l'établissement (exclusion / inclusion) - Visite médicale avec le médecin scolaire - Participation Forum / Salon d'orientation / représentation à l'extérieur (à l'initiative de l'établissement) 	<p>Ces absences étant le fait de l'établissement scolaire, la recevabilité est de fait.</p>
Raisons familiales	<ul style="list-style-type: none"> - Cérémonie (baptême, mariage...) 	<p>Motif non recevable mais toléré en fonction du nombre de demi-journées d'absence de l'élève. Entretien au retour de l'élève avec rappel du devoir d'assiduité (à noter que pour l'élève qui a prévenu au préalable, le discours même s'il est le même est plus souple.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Décès 	<p>100 % de recevabilité sur simple mot des parents car dans ces moments là, il est difficile de demander un acte de décès. Lors du décès d'un copain, ne faisant pas partie de la famille, le jeune ne peut obtenir ce document. L'entretien avec le CPE pour accompagner le jeune dans son deuil (condoléances, ouverture sur des instances de parole dans l'établissement...) peut parfois faire naître un doute au niveau de la recevabilité.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Fête religieuse 	<p>La liste est inscrite au Bulletin Officiel et légitime ce motif d'absence. Un mot de retour en cours sur le carnet de correspondance est néanmoins demandé aux parents.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Départ anticipé en vacances 	<p>Motif non recevable du fait du devoir d'assiduité. Nous n'acceptons pas mais nous pratiquons une forme de bienveillance à l'égard des élèves qui ont pris soin de prévenir à l'avance. Un justificatif écrit des parents devra être donné. Si le nombre d'absence est très important, même si le code de l'éducation reconnaît l'absence temporaire du responsable légal et le fait que l'enfant soit obligé de le suivre, des sanctions pourront être prises (signalement, mise à jour des cours en permanence...)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide et soutien familial 	<p>Motif non recevable. L'entretien CPE permettra de signaler les difficultés familiales de l'élève à l'Assistante sociale pour un accompagnement de l'élève. La fréquence des absences et nos relations avec la famille permet de délimiter notre seuil de référence et d'apporter des réponses adaptées.</p>
Problème d'emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de salle 	<p>Provoque généralement des retards et une venue de l'élève en Vie scolaire pour demander le renseignement. La fréquence des retards détermine notre seuil de tolérance.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Alternance semaine 	<p>Les motifs sont non recevables car il existe dans l'établissement un planning des semaines et les enseignants nomment les élèves concernés (parfois le font noter sur le carnet de correspondance de l'élève).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Alternance groupe (aide individualisée, module, heures de soutien ...) 	<p>La tolérance est néanmoins de mise en début d'année scolaire (mise en place et intégration de l'emploi du temps) Pour certains élèves, il s'agit d'un refus d'aller en cours jugeant ces heures comme une sanction et non comme une aide. Des sanctions et un signalement pourront être prononcées en cas d'absences répétées.</p>

Raisons personnelles	- Leçons de conduite	Motif non recevable. Une tolérance néanmoins pour les dernières heures de conduite qui précèdent l'obtention du permis de conduire et qui font partie de la convocation à l'examen. Un justificatif des parents et une preuve de l'auto-école seront demandées.
	- Planning familial	Le relai est passé aux services de santé et ce sont les infirmières qui détermineront la recevabilité du motif. Cela permet un suivi médical de l'élève en relation avec le planning familial.
	- Panne de réveil	Motif non recevable même si cela peut arriver. Entretien CPE avec rappel du devoir d'assiduité et en cas de fréquence importante, récupération du travail dû par l'élève en collaboration avec les enseignants.
	- Problème de transport du fait de l'élève	Crevasse, panne de véhicule ... la répétition n'est pas tolérable mais un incident mécanique peut toujours arriver. La recevabilité et les suites à donner sont laissées à l'appréciation du CPE.
Rendez-vous extérieur	- Convocation administrative (justice...)	100% de recevabilité avec présentation des convocations et mots de retour signé des parents sur le carnet de correspondance.
	- Concours et examens	
	- JAPD	
	- RDV orientation / insertion (portes ouvertes...)	Motif non recevable sur le temps scolaire car les portes ouvertes se déroulent en général sur 2 jours (dont 1 pendant le weekend). Si les élèves souhaitent s'y rendre, ils le font à titre individuel et donc sur un temps de libre (les sorties organisées par l'établissement ne rentrent pas dans ce cas de figure et sont considérées comme des sorties pédagogiques). Concernant les rendez-vous au CIO, la recherche de stage, les entretiens d'embauche... les élèves doivent les prendre en dehors des heures de cours. La permanence assurée par des COP dans les établissements scolaires permet aux élèves de trouver des réponses à leurs questions (ils sont alors absents des cours mais présents dans l'établissement).
Raison de santé	- Rendez-vous médical	Validité sur présentation d'un justificatif de rendez-vous chez un médecin (à ne pas confondre avec un certificat médical). Concernant les spécialistes, les rendez-vous sont donnés à l'avance donc obligation pour l'élève de prévenir de son absence quelques jours avant afin d'alerter les enseignants (cas des devoirs sur table par exemple...)
	- Hospitalisation	100% de recevabilité sur présentation du carnet de correspondance accompagné d'un bulletin d'entrée à l'hôpital.
	- Dispenses partielles (EPS et ateliers)	L'élève est dispensé de l'activité mais pas du cours (il peut donc se rendre au CDI ou en permanence avec un travail donné par l'enseignant). Relai après de l'infirmière (voir du médecin scolaire pour les dispenses à l'année).
	- Départ de l'infirmerie (retour dans la famille)	100 % de recevabilité car accord, pour le reste de la journée, du service de santé.
	- Accident scolaire	Un justificatif sur le carnet de correspondance sera demandé à la famille si l'élève est absent les jours suivants.
Problème de transport	- Panne de transport	Retard SNCF, bus en panne... recevabilité sur présentation d'un justificatif sur le carnet de correspondance. En général, les vies scolaires sont alertées par les services de transport des éventuels incidents ce qui renforce le degré de recevabilité.
	- Accident	S'accompagne souvent d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation. Avec justificatifs des parents, recevabilité à 100%..
	- Grève	100% de recevabilité en fonction du lieu de résidence de l'élève. La grève est déclarée à l'avance ce qui permet aux parents d'anticiper pour éviter des absences. Jugement du CPE au cas par cas.
	- Intempéries (neige, verglas, crue...)	100% de recevabilité, en fonction du lieu de résidence de l'élève, car les établissements sont prévenus par les services de la préfecture.

<i>Aucun motif</i>		<i>Entraîne un rappel à la loi, au devoir d'assiduité, un éventuel entretien (physique ou téléphonique) avec les parents, une sanction et en cas de récurrence un signalement auprès des services de l'Inspection Académique.</i>
--------------------	--	---



Réponses au problème de l'absentéisme

- ✓ *Entretien de recadrage avec l'élève (CPE puis chef d'établissement)*
- ✓ *Courrier spécifique avec le bilan des absences envoyé à la famille (rappel de l'obligation scolaire)*
- ✓ *Convocation des responsables légaux*
- ✓ *Mise en place de sanctions*
- ✓ *Procédure de signalement auprès des services de l'inspection académique*
- ✓ *Entretien avec l'Assistante sociale / COP*
- ✓ *Evocation du cas en commission de suivi et de veille (recherche de solutions adaptées)*
- ✓ *Commission de Vie Scolaire (mesure alternative au conseil de discipline)*
- ✓ *Visite à domicile de l'Assistante sociale (même si au niveau budgétaire cela est de moins en moins possible)*
- ✓ *Permettre aux enseignants d'avoir accès au logiciel des absences afin qu'il puisse avoir les informations sur un cas particulier*
- ✓ *Rattrapage des devoirs le mercredi après midi*
- ✓ *Récupération du temps perdu pour les retards*
- ✓ *Mise en place d'un adulte référent pour un suivi plus individualisé*
- ✓ *Travail avec les COP sur le projet personnel de l'élève (orientation non désirée...)*
- ✓ *Proposition de stage de découverte du monde professionnel pour relancer une dynamique scolaire.*